

COMMUNE DE MEYNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

Affiché le 4 mai 2018

Etaient présents :

M. ALBERTI Fabrice, M. ALLARD Thierry, Mme AUBRY Marie-France, Mme BERTHELOT Béatrice, M. CRESTIN Olivier, Mme DEYLAUD VIGNAL Sandrine, M. FOURNIER Fabrice, Mme GANDIOL Denise, Mme GIRARD Chantal, M. NAZY Rudy, M. André NAFRAICHEUR, M. PELLOUX Patrick, M. PHILIBERT Pierre, M. SENERS Alexandre, Mme VIGNAL Chantal.

Etaient absents :

- M. PECOUL Cédric, qui, a donné procuration à M. CRESTIN Olivier
- Mme REBOUL Sonia, qui a donné procuration à M. FOURNIER Fabrice
- Mme ROMAN Christel, qui a donné procuration à Mme DEYLAUD-VIGNAL
- Mme TERME Karine, qui a donné procuration à Mme BERTHELOT Béatrice

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme BERTHELOT Béatrice a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 15/03/2018.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point n° 8 – Décision modificative n° 1 du budget de l'eau 2018
- point n° 9 – convention de stage non rémunéré

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- autorisation d'encaisser un règlement de sinistre causé à la commune (2018-029)
- autorisation de défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes: recours contre le marché de travaux de la maison médicale (2018-030)
- autorisation de défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes: recours contre le marché de travaux de la maison médicale (2018-031)
- autorisation d'encaisser un règlement de sinistre causé à la commune (2018-032)
- autorisation de confier le portage du marché de fourniture de repas scolaires à la Communauté de Communes du Pont du Gard (2018-033)

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL 2018 (2018-034)

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement du Budget principal 2018 afin de pouvoir faire face à des dépenses imprévues et des recettes modifiées, le Conseil Municipal, **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE (Mmes GANDIOL et REBOUL et MM. ALLARD et FOURNIER)**

Autorise la décision modificative n°1 du budget principal 2018 modifiant les crédits en dépenses et en recettes de sa section de fonctionnement à hauteur de 45 440 € et prend acte que la section de fonctionnement dudit budget se trouve portée à 1 765 366 €.

2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SERNHAC (2018-035)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant la répartition financière des charges du centre de loisirs de Sernhac entre les communes de Meynes, Sernhac, Saint-Bonnet du Gard et Castillon du Gard comme suit :

- Participation de chaque commune aux couts de fonctionnement (dépense de fonctionnement hors coût salarial de la directrice - recettes de fonctionnement et aides de la CAF) au prorata des nombres de journées enfants;
- Répartition du coût salarial de la directrice de l'accueil de loisirs entre Sernhac (33.33%), Meynes (33.33%), Saint-Bonnet du Gard (16.67%) et Castillon du Gard (16.67%)

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SACPA (2018-036)

Considérant l'obligation d'assurer la capture des animaux en divagation sur la Commune le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAS SACPA dont le siège social est sis à Casteljaloux (47), pour la fourrière basée à Valléragues, une convention de prestation de services portant sur la capture, la prise en charge et le transport des animaux domestiques en divagation pour le compte de la Commune, pour la période du 1er/07/2018 au 30/06/2022 moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 0.846 € HT par habitant, soit 2 637,49 € TTC pour 2018/2019.

4. AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL SAISONNIER ETE 2018 (2018-037)

Afin d'assurer le fonctionnement de la piscine municipale estivale, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de deux agents contractuels pour besoins saisonniers comme suit :

- **un maître-nageur-sauveteur**, titulaire du BEESAN ou équivalent, recruté pour la période du 29 mai au 3 septembre 2018 inclus à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice majoré 413 échelon 8 du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives ;
- **un agent polyvalent** recruté pour l'accueil de la piscine, l'entretien des bâtiments communaux et la restauration scolaire, pour la période du 29 mai 2018 au 3 septembre 2018 inclus, rémunéré au grade d'adjoint technique au premier échelon indice majoré 325

5. ADOPTION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL DE MEYNES (2018-038)

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une médiathèque en lieu et place de la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal, **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS (Mmes GANDIOL et REBOUL et MM. ALLARD et FOURNIER)** approuve le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social de la Médiathèque de Meynes qui fixe les orientations de l'établissement ainsi que les moyens pour y parvenir.

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION MEDICINE PREVENTIVE CENTRE DE GESTION (2018-038)

Considérant les obligations de la Commune, employeur, en termes d'hygiène, de sécurité du travail et de médecine professionnelle et préventive, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion du Gard une convention relative à la mise en œuvre du service de médecine préventive pour les agents municipaux à compter du 1^{er} juillet 2018, moyennant le versement d'une cotisation fixée à 0.32 % de la masse salariale.

7. TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2018 (2018-039)

E Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve la modification du Tableau des Effectifs pour l'année 2018 afin de tenir compte des avancements de grade effectués en début d'année 2018.

8. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DE L'EAU 2018 (2018-040)

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires du budget eau 2018, le Conseil Municipal, **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS (Mmes GANDIOL et REBOUL et MM. ALLARD et FOURNIER)** approuve la décision modificative n°1 du budget eau 2018 portant modification des crédits en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement du budget de l'eau 2018 à hauteur de 1 884 € et prend note que la section de fonctionnement dudit budget se trouve portée à 70 168 €.

9. CONVENTION DE STAGE NON REMUNERE (2018-041)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à accueillir au sein des services scolaires et périscolaires Melle HUBERT Alice, élève en CAP Petite Enfance, pour une période de trois semaines de stage non rémunéré au sein des services scolaires et périscolaires.

10. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DE L'EAU 2018 (2018-042)

Le Conseil Municipal, **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE ABSTENTIONS (Mmes GANDIOL et REBOUL et MM. ALLARD et FOURNIER)** :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget eau 2018 portant modification des crédits en dépenses et en recettes de sa section de fonctionnement à hauteur de 1 884 €
- Prend note que la section de fonctionnement dudit budget se trouve portée à 70 168 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.15 heures.

Le Maire,
Rudy NAZY

